Vienne Condrieu Agglomération

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20230627-23-161-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

DÉLIBERATION 23-161

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 Juin 2023

Date de la convocation : 20 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA ; Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Bernard ROQUEPLAN, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND.

Ont donné pouvoir : M. Frédéric BELMONTE à M. Philippe MARION, M. Christian BOREL à M. Jean PROENÇA, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à Mme Dalila BRAHMI, M. Isidore POLO à M. Denis PEILLOT.

Absent suppléé : M. Christian PETREQUIN représenté par Mme Céline MESSINA.

Secrétaire de séance : M. Philippe MARION.

OBJET : **TRANSPORTS ET MOBILITES** : Rapport d'activités du 1er janvier 2022 au 31 août 2022 du délégataire pour l'exploitation du réseau de transports publics

Rapporteur : Nicolas HYVERNAT

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément à l'article 32.6 du contrat de délégation de service public des transports conclu le 6 décembre 2021 entre Vienne Condrieu Agglomération et la Société Vienne Mobilités et à l'article L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société Vienne Mobilités (Groupe RATP Dev), en tant qu'exploitant du réseau urbain, est tenue de présenter un rapport annuel sur l'exploitation du service public qui lui a été confiée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de délégation du service public des transports publics conclu le 6 décembre 2021 entre Vienne Condrieu Agglomération et la société Vienne Mobilités (Groupe RatpDev) et le rapport annuel présenté au titre du premier exercice de la Délégation de service public allant du 1er janvier 2022 au 31 août 2022,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 20 juin 2023,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

PREND ACTE du rapport d'activité du 1er janvier 2022 au 31 août 2022 (1er exercice) de la société Vienne Mobilités (Groupe RATV Dev), délégataire du réseau de transport sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 03/07/2023

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services
Virginie PAQUIEN

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente,

Vienne Condrieu Agglomération (Isère)

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat